

Bureau de direction

Mardi 7 février 2017

Relevé de décisions

Présents :

P. Brasselet – A. Frappier – V. d'Assignies – C. Kerbrat Ruellan - P. Huret-Cloastre – G. Riou-Azou
V. Le Meur – J. Trohel – G. Casale – R. Andro – G. Gueudet – M. Cillard – S. Richard

Excusés : T. Jeanmougin

1. Informations générales

- En préparation du passage du dossier d'accréditation de l'ESPE au CNESER en juin, une réunion de dialogue entre le ministère, l'ESPE et les établissements partenaires concernés sera organisée le 29 mars par visioconférence.
- Une convention entre le collectif des associations partenaires de l'école (CAPE) et l'ESPE va être signée le 8 mars lors des rencontres nationales des Francas à Brest. Il s'agit d'une déclinaison bretonne de la convention signée avec le réseau national des ESPE le 28 novembre 2014. Elle a vocation à renforcer l'ouverture de l'ESPE aux mouvements d'éducation populaire dans la formation initiale et continue. Son objet vise à définir les principes sur lesquels reposent :
 - les apports réciproques de l'ESPE et des associations membres du CAPE ;
 - le travail commun négocié, concerté, conduit sur les différents sites de l'ESPE.
- En référence à la convention précitée, la ligue de l'enseignement s'est manifestée auprès de l'ESPE pour lui proposer d'accueillir un service civique sur ses contingents : sans impact financier pour l'ESPE, l'école aurait ainsi l'occasion de développer un pan de son activité en répondant aux ambitions propres à l'engagement d'un volontaire. Les sites de l'ESPE ont été interrogés, et le site de Rennes y a répondu favorablement. La mission consiste à soutenir l'animation et la vie du site de formation de Rennes (vie étudiante, actions pédagogiques et culturelles), et à soutenir les actions académiques de promotion de l'ESPE.
- La création d'un parcours de master MEEF dans la 4^e mention pour les musiciens intervenants est maintenant assez avancée, en partenariat avec le CFMI. Les étudiants qui s'y inscriraient auraient au bout de 2 ans à la fois le DUMI et le master MEEF. Pour cela, la maquette de formation du DUMI évolue en intégrant une UE partagée entre le CFMI et l'ESPE, une UE de langue et une UE recherche qui sera mise en place par l'ESPE. Les enseignants de l'ESPE interviendraient à terme dans cette formation à hauteur d'environ 200h. Ce parcours ouvrira à la rentrée 2017, il offrira la perspective intéressante d'un travail en formation entre dumistes et professeurs des écoles.
- L'événement national « Mon mémoire de master MEEF en 180 secondes » va être reconduit cette année, avec une finale nationale le mercredi 28 juin 2017. Les évolutions sont les suivantes : une ouverture aux 4 mentions de master MEEF, aux étudiants comme aux stagiaires, et sans thématique privilégiée a priori. Ce cadre offre la possibilité de valoriser, dans toute leur diversité, les travaux effectués dans les masters MEEF.

2. Budget de projet

- Les systèmes d'information des universités pouvant fournir un état des services réalisés par parcours et par année de formation, il va être demandé un bilan à partir des services réalisés sur l'année 2015-2016, plutôt que de demander l'information aux différents responsables de parcours.
- Une convention ESPE-Académie sur la formation continue va être présentée au conseil de l'école. Elle clarifie les contributions de l'académie et de l'ESPE aux actions de formation continue dans le cadre du budget de projet (services enseignant et utilisation de locaux).
- Il conviendrait d'établir une convention similaire pour les contributions des personnels de l'Education nationale à la formation initiale, en clarifiant les contributions de l'académie et de l'ESPE.
- Enfin, la prise en charge des frais de déplacement pour l'intervention de personnels de l'ESPE en formation continue dans le 1^{er} degré est différente selon les départements et n'est parfois pas prévue. Ce point est à traiter également.

3. Gestion des emplois enseignants

Les orientations suivantes sont présentées au conseil de l'école du 10 février :

- Compensation des 2 postes de maîtres de conférences gelés par le CA de l'UBO à la rentrée :
 - ATER profil psychologie-ASH, dans le Sud
 - Enseignant chercheur contractuel en 70^e didactique, dans l'Ouest
- Concernant les recrutements d'enseignants à titre provisoire, l'état des besoins disciplinaires pour la rentrée prochaine n'a pas encore été mené, mais une attention sera portée aux capacités de pilotage, tant pour le fonctionnement des petits sites que pour le pilotage de l'école dans un contexte d'élargissement de ses missions.
- Dans ce cadre, une réflexion est nécessaire sur l'utilisation des moyens en emplois de l'ESPE pour des parcours à très faible effectif.
- Une demande de prêt de postes à la rentrée, pour des recrutements à titre provisoire, sera formulée auprès de l'UBO pour faire face aux nombreux départs en retraite très tôt dans l'année, pour lesquels les postes ne seront pas libérés début septembre.

4. Travaux en cours avec les services universitaires

- Inscriptions. Trois réunions de travail se sont tenues depuis décembre. L'adhésion au principe d'une scolarité MEEF concentrée au sein de l'Apogée UBO se construit. Pour permettre aux universités de conserver, si elles le souhaitent, certains éléments, elles pourront avoir également les données de scolarités dans leur Apogée. Cela présente en revanche l'inconvénient d'une double saisie. Les travaux en cours concernent : les codes des structures des maquettes, le dépôt et les relevés de notes, le calendrier précis des opérations, le transit des populations PE actuellement à Rennes 1 et Rennes 2 en M1 dans l'Apogée UBO.
- Conventions. Une réunion s'est tenue sur le sujet. Un nouveau modèle de convention fondé sur la convention-type préconisée par le ministère pour les masters de l'enseignement a été envoyé le 2 février pour avis aux 4 universités et au service juridique du rectorat.
- Formation continue. Une réunion s'est tenue le 1^{er} février avec les services des 4 universités. La qualité des échanges et l'adhésion à la démarche d'une meilleure connaissance des populations en reprise d'études permettent de considérer comme quasiment effectifs les objectifs affichés dans le dossier d'accréditation.

5. Les nouvelles maquettes de M1

- Une grande partie des maquettes sera présentée au conseil de l'école du 10 février, ainsi que la description du tronc commun. Pour les autres, les échanges doivent aboutir rapidement afin que l'année prochaine puisse être anticipée dans de bonnes conditions.
- UE Langue obligatoire : les pistes d'évolution sont en cours d'étude dans les quatre universités : UEL sur l'année de M1, évaluée en contrôle continu et notée en fin d'année, avec des enseignements différenciés par groupes de niveau. Les modalités ne sont pas encore arrêtées.

6. Cadre des nouvelles maquettes de M2

- La nouvelle maquette pour le M2 sera présentée au conseil de l'école du 10 février (le document préparatoire est envoyé en amont à tous les responsables de parcours). Les objets de travail sont maintenant centrés sur la mise en œuvre :
 - précisions sur les contenus mutualisés et traités dans les parcours, inter-degrés ou pas
 - modalités de formation pour l'UE3 (sur site de proximité, démarche de projet...)
 - calendriers académique et locaux pour 2017-2018
 - principes pour les modules complémentaires
- Le séminaire académique de l'ESPE, les 26 et 27 avril 2017, sera l'occasion d'aborder plusieurs de ces points. Il est ouvert dans une certaine mesure aux partenaires intéressés, sur inscription.

7. Sélection en M1 et redoublement

- Le redoublement peut ne pas être systématique dans le cadre d'une formation sélective. Le processus d'étude des candidatures à l'entrée en M1 peut inclure l'étude de rares cas où un redoublement du M1 MEEF n'est pas souhaitable, lorsqu'il est avéré qu'ils n'ont pas les prérequis et aptitudes pour devenir enseignant ou personnel d'éducation.
- La capacité à être reçu au concours pourrait aussi être prise en compte dans les parcours où, la capacité d'accueil étant atteinte, un redoublement prive un autre étudiant de la formation.
- Le M1bis ne se pose pas dans les mêmes termes et n'est pas remis en cause a priori.